

Réunion du Conseil Municipal
Séance du Vendredi 02 février 2024 – 19 heures
Procès-verbal

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 15

Présents :

MM. CHAMPION-BODIN Théo, BRETEAU Marc, DELACÔTE Fabrice, DELAPORTE Gaël, FORGEON Michel, GOMET Grégory, ODIN Christophe, ROY Claude et Mmes BRÉANT Liliane, DAVID Ophélie, DUVERGER Dominique, METTÉ Julie, MEUSNIER Roselyne, OLIVIER Marie-France.

Excusé(s) ayant donné procuration :

M. BOISGARD Damien a donné pouvoir à M. CHAMPION-BODIN Théo

Excusé(s) :

Date de la convocation & d'affichage de la convocation : 29 janvier 2024

SEANCE

Monsieur le Maire ouvre la séance à **19 h 04 minutes** et rappelle l'ordre du jour tel que formulé sur la convocation :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 décembre 2023
2. Informations des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations
3. Mise à jour des commissions communales et du PCS
4. Désignation d'un délégué au Syndicat scolaire Noyant-Trogues
5. Identification des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables
6. Dossier amendes de police 2024
7. Ecole : Dossier sinistre pompe à chaleur
8. Régularisation : Acquisition de la parcelle section A n° 1111
9. Informations diverses

Il est fait le constat de quorum.

Désignation du secrétaire de séance :

Pour la présente séance, Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Gaël DELAPORTE en tant que secrétaire de séance. Ce que les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.

Information au Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique que, par courrier reçu le samedi 29 décembre 2023, Madame Anne-Claire RIBOUR l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale. Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est effective dès réception et Monsieur le Sous-Préfet de Chinon en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Monsieur Stéphane PAULMIER, suivant immédiat sur la liste « Energie collective » a eu la qualité de conseiller municipal à compter du 29 décembre 2023.

Toutefois, Monsieur Stéphane PAULMIER a informé Monsieur le Maire, par courrier reçu le 05 janvier 2024, de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal. Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est effective dès réception et Monsieur le Sous-Préfet de Chinon en a également été informé.

Donc conformément à l'article L 270 du code électoral, Madame Julie METTÉ, suivant immédiat sur la liste « Energie collective » est installé en qualité de conseillère municipale.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de cette nouvelle conseillère municipale.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 décembre 2023 (2024_02_01)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08 décembre 2023.

Monsieur Marc BRETEAU demande que soit modifié un mot dans le point concernant la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Lors du Conseil municipal il avait été voté pour que le CIA des agents soit doublé et sur le PV il est noté « augmenté ». Monsieur le Maire répond qu'il prend en compte cette remarque primordiale et que le PV sera modifié avec la mention « doublé au minimum ».

Vote
A la majorité
Pour : 12 + 1
Contre : 0
Abstention : 2

2. Informations des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations

2.a Achats, marchés publics et accords-cadres

Conformément à l'article L 2122-23, avant dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte de ses décisions.

Dans ce cadre, ont été attribués et signés les marchés de gré à gré suivants :

Société/artisan	Date ou N° du devis	Intitulé	Montant € TTC	Bon pour accord le
SARL ROBIN père et fils	DV2023106	Intervention chute cime d'arbre sur fils télécom rue du Ruau	288.00 €	12/12/2023
SARL ROBIN père et fils	DV2023107	Intervention rue du Ruau, élagage	1 440.00 €	16/12/2023
SETIN	D15378J	Matériels service technique	878.95 €	26/12/2023
SETIN	D15537J	Habillement service technique	1 336.14 €	26/12/2023
TPPL	A8000094	Aménagement quartier gare (parking)	1 669.20 €	21/12/2023
MERCK	R-8386444.1	Achat tests Ammonium, Nitrates, Phosphates pour STEP	611.20 €	21/12/2023
PAVOIFETES	PR2401-15153	Achat drapeaux	976.32 €	12/01/2024
LEBOEUF FILLON	S09942	Remplacement d'un chauffe-eau sous évier (Cabinet APST)	642.01 €	23/01/2024
INFORMA'tech	DEV-253	Extension de l'antivirus	102.05 €	23/01/2024
BELLIN TP	934010 01	Voirie Travaux complémentaires rue du 8 Mai (aquadrain)	1 109.36 €	23/01/2024
Imprimerie BERTON	30/01/2024	Impression Bulletin municipal 2024	1 590.94 €	31/01/2024

Madame Marie-France OLIVIER demande combien de drapeaux ont été commandé. Monsieur le Maire lui répond que le devis concerne 35 drapeaux de différents formats pour l'école et la mairie. Cela permet d'avoir un stock d'avance et de limiter les frais de ports.

Concernant l'intervention de la SARL ROBIN au Ruau, Madame Dominique DUVERGER demande si les arbres appartiennent à la commune. Monsieur le Maire lui précise que oui car la limite est faite par le Ruau. Il s'agissait d'une intervention urgente dans un premier temps (dangereux pour la circulation) et il a fallu terminer la taille de la haie.

Madame Marie-France OLIVIER demande à quoi correspond le devis TPPL et si ce montant est compris dans le marché global de l'aménagement de la gare. Monsieur le Maire lui explique qu'il s'agit de la place de parking brûlée sur la RD 760 suite à l'incendie d'une voiture et que l'assurance nous a déjà remboursé pour ce sinistre.

Monsieur Fabrice DELACOTE demande à quoi correspondent les travaux de voirie rue du 8 mai. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la pose d'un aquadrain pour éviter l'eau chez un administré.

2.b Exercice du Droit de préemption (DIA)

Tout propriétaire qui souhaite vendre son bien situé sur une zone de préemption fixée sur le territoire de sa commune doit effectuer une déclaration en mairie. Monsieur le Maire a été sollicité pour les

déclarations de DIA suivantes :

- N° 037176 23 40008 du 27 décembre 2023 : un terrain situé 6 Rue Maurice DOUCET (parcelle cadastrée section ZR n° 216).

2.c Cimetière

Attribution d'une nouvelle concession de cavurne au cimetière à la demande de M et Mme DE LOOF. Madame Dominique DUVERGER demande si la commune de Noyant-de-Touraine accepte les personnes extérieures au cimetière. Monsieur le Maire lui répond oui mais que ces personnes avaient de la famille dans le cimetière.

3. Mise à jour des commissions communales et du PCS (2024_02_02 et 2024_02_03)

Suite à l'installation de M. Christophe ODIN et de Mme Julie METTÉ et pour leur permettre de participer aux travaux des commissions, il convient de mettre à jour la liste des membres des commissions municipales ainsi que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

A. Commissions Communales

Le Conseil Municipal lors de la séance du 05 juin 2020 a créé les commissions communales et en a déterminé le nombre de siège par délibération n°2020_06_04.

Les commissions suivantes ont été créées :

1. La commission Communication, informatique, numérique
2. La commission Affaires scolaires, jeunesse, école
3. La commission Voirie, espaces verts, réseaux secs, agents techniques
4. La commission Finances, subventions, marchés publics, administration, fonctionnement
5. La commission Animations, fêtes, cérémonies, associations, sports
6. La commission Social, personnes âgées
7. La commission Bâtiments, cimetière, sécurité, agents d'entretien
8. La commission Eaux, assainissement, environnement, urbanisme

Le nombre et la répartition suivante ont été approuvés pour les commissions communales : le Maire, président, 4 membres de la liste majoritaire et 1 membre de la liste minoritaire.

Monsieur le Maire propose la composition des commissions communales selon le tableau ci-après.

Communication - Informatique - Numérique	Affaires scolaires - Jeunesse - École	Voirie - Espaces verts - Réseaux secs - Agents techniques	Finances - Subventions - marchés publics - administration - fonctionnement
Membres Commission	Membres Commission	Membres Commission	Membres Commission
Théo CHAMPION-BODIN	Théo CHAMPION-BODIN	Théo CHAMPION-BODIN	Théo CHAMPION-BODIN
Damien BOISGARD	Ophélie DAVID	Claude ROY	Marie-France OLIVIER
Liliane BRÉANT	Damien BOISGARD	Damien BOISGARD	Liliane BRÉANT
Ophélie DAVID	Liliane BRÉANT	Ophélie DAVID	Dominique DUVERGER
Grégory GOMET	Roselyne MEUSNIER	Gael DELAPORTE	Michel FORGEON
Marc BRETEAU	Julie METTÉ	Fabrice DELACÔTE	Marc BRETEAU
Animations - Fêtes - Cérémonies - Associations - Sports	Social - Personnes âgées	Bâtiments - Cimetière - Sécurité - Agents d'entretien	Eaux - Assainissement - Environnement - Urbanisme
Membres Commission	Membres Commission	Membres Commission	Membres Commission
Théo CHAMPION-BODIN	Théo CHAMPION-BODIN	Théo CHAMPION-BODIN	Théo CHAMPION-BODIN
Grégory GOMET	Roselyne MEUSNIER	Gael DELAPORTE	Michel FORGEON
Damien BOISGARD	Ophélie DAVID	Grégory GOMET	Gael DELAPORTE
Liliane BRÉANT	Dominique DUVERGER	Christophe ODIN	Marie-France OLIVIER
Marie-France OLIVIER	Marie-France OLIVIER	Claude ROY	Claude ROY
Julie METTÉ	Julie METTÉ	Fabrice DELACÔTE	Marc BRETEAU

Madame Marie-France OLIVIER souhaite savoir comment se passe les remplacements dans les commissions communautaires suite aux différentes démissions. Elle précise que Madame JUPILLE faisait partie de la commission Finances de la CCTVV et qu'elle n'a pas été remplacée. Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de renouvellement automatique, c'est aux nouveaux conseillers de prendre contact avec la CCTVV. Ce n'est pas à la commune de délibérer étant des commissions communautaires.

Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la composition des commissions communales telle que présentée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document s'y référant.

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 + 1
Contre : 0
Abstention : 0

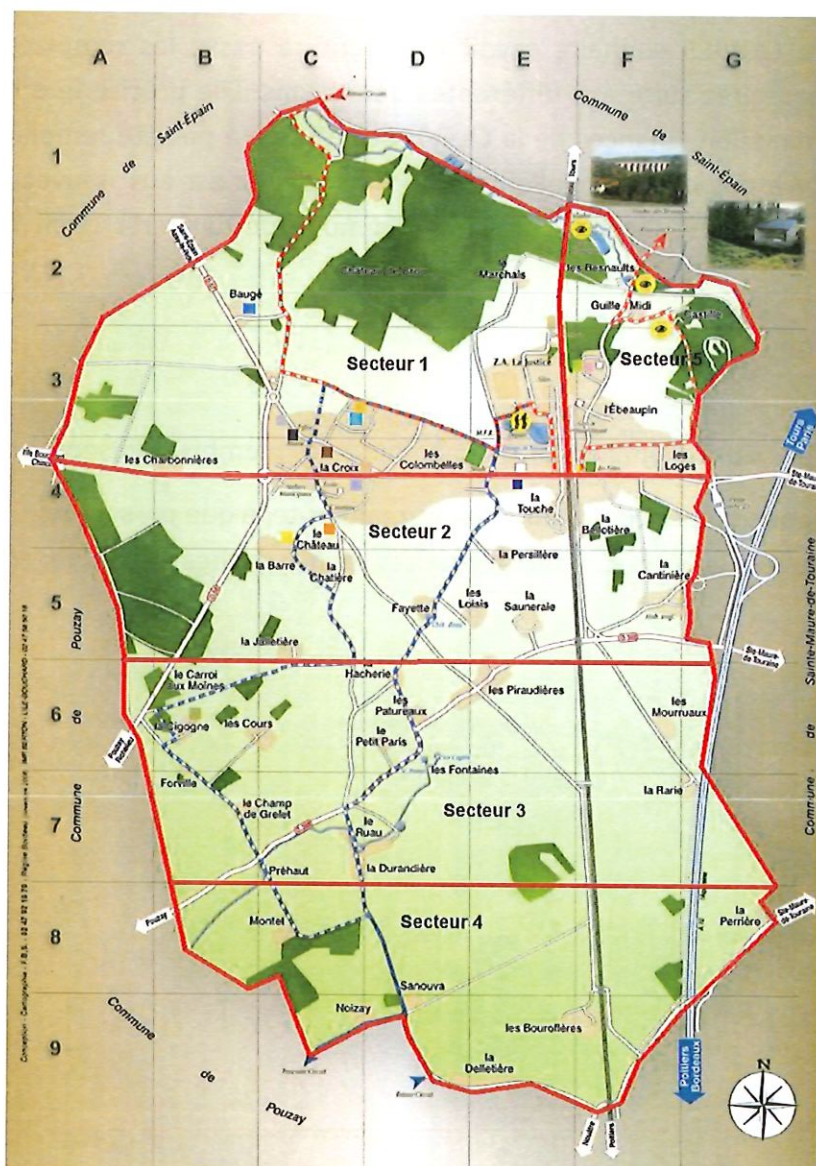
B. Plan Communal de Sauvegarde

Suite à l'installation de M. Christophe ODIN et de Mme Julie METTÉ, il convient de réactualiser le Plan Communal de Sauvegarde en réaffectant un secteur aux nouveaux conseillers.

Monsieur le Maire rappelle qu'un Plan Communal de Sauvegarde est un document obligatoire qui définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas de situation d'urgence.

Monsieur le Maire rappelle la répartition actuelle et sollicite les nouveaux conseillers afin de compléter les secteurs 1 et 2 selon le tableau suivant :

N° secteur	Noms élus	N° secteur	Noms élus
Secteur 1	- Fabrice DELACÔTE - Christophe ODIN	Secteur 2	- Grégory GOMET - Julie METTÉ
Secteur 3	- Roselyne MEUSNIER - Michel FORGEON	Secteur 4	- Gaël DELAPORTE - Marc BRETEAU
Secteur 5	- Dominique DUVERGER - Liliane BREANT		



Monsieur Marc BRETEAU demande s'il est possible d'organiser un exercice car il ne saurait pas du tout quoi faire en cas de nécessité. Madame Ophélie DAVID précise que dans les situations d'urgence les élus seront guidés par les pompiers ou les gendarmes. Madame Marie-France OLIVIER fait la proposition de présenter le PCS lors d'un prochain Conseil Municipal afin d'informer les nouveaux conseillers et rappelle l'importance de bien penser à actualiser ses coordonnées auprès de la mairie.

Entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde,
- **CHARGE** le Maire de transmettre les éléments actualisés du P.C.S aux différents services concernés.

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 + 1
Contre : 0
Abstention : 0

4. Désignation d'un délégué au Syndicat scolaire Noyant-Trogues (2024_02_04)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la démission de Mme Elise BARBOTTIN, il convient de procéder à son remplacement comme titulaire au sein du Syndicat Scolaire.

Monsieur le Maire rappelle les représentants désignés en 2020 :

- Titulaires : Ophélie DAVID (VP), *Elise BARBOTTIN* et Théo CHAMPION-BODIN,
- Suppléants : Liliane BRÉANT, Michel FORGEON et Roselyne MEUSNIER.

Monsieur le Maire propose les désignations suivantes au sein du Syndicat Scolaire :

- Titulaires : Ophélie DAVID (VP), Liliane BRÉANT et Théo CHAMPION-BODIN,
- Suppléants : Michel FORGEON, Roselyne MEUSNIER et Christophe ODIN.

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DESIGNE** pour représenter la commune au sein du Syndicat scolaire les membres suivants :
 - Titulaires : Ophélie DAVID (VP), Liliane BRÉANT et Théo CHAMPION-BODIN,
 - Suppléants : Michel FORGEON, Roselyne MEUSNIER et Christophe ODIN.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents s’y référant.

Vote
A l’unanimité
Pour : 14 + 1
Contre : 0
Abstention : 0

5. Identification des zones d’accélération de production d’énergies renouvelables (2024_02_05)

Monsieur le Maire explique que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l’accélération de la production d’énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d’implantation de producteurs d’énergie. Son article 15 demande aux communes de définir, par délibération du conseil municipal, après concertation du public selon des modalités qu’elles déterminent librement, des zones d’accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d’énergies renouvelables s’implanter (zones d’accélération pour l’implantation d’installations terrestres de production d’énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ZAENR).

Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR) : photovoltaïque au sol, méthanisation, agrivoltaïsme, éolien, hydroélectricité ou chaleur renouvelable.

Ces zones d’accélération ne sont pas des zones exclusives : des projets pourront être autorisés en dehors.

Monsieur le Maire précise que :

- Pour un projet, le fait d’être situé en zone d’accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devra respecter les dispositions réglementaires applicables et l’instruction des projets sera faite au cas par cas ;
- L’enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...) ;
- La commune a l’obligation de transmettre la délibération relative aux zones d’accélération au référent préfectoral aux énergies renouvelables, à l’EPCI dont il est membre afin qu’un débat au sein de l’organe délibérant de l’EPCI sur la cohérence des zones par rapport au projet de territoire de l’EPCI soit organisé ;

Comme indiqué lors du précédent conseil municipal, une concertation des administrés a eu lieu jusqu’au 25 janvier 2024 afin de pouvoir lister l’ensemble des projets de la commune et les parcelles qui pourraient les accueillir (courrier distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune). A ce titre, la Mairie a réceptionné une demande d’inscription en zone d’accélération des énergies renouvelables pour du photovoltaïque au sol.

Par ailleurs, la commune de Noyant-de-Touraine a identifié un certain nombre de zones que la commission souhaite soumettre pour approbation au Conseil Municipal.

Ces zones sont présentées en annexe.

Source d'énergie	Section et numéros de parcelles
Méthanisation	Pas de parcelles identifiées
Photovoltaïque au sol	<ul style="list-style-type: none"> • ZR n° 31 (site de Castille) ; • ZP n° 90 (Silos Soufflet) ; • A n° 1047 (silos ROBIN) ; • A n° 719 (parking rue de la Gare) ; • ZP n° 162, 164, 190, 230 et 296 (Base Intermarché) ; • ZP n° 3, 4, 24 et 35 (MFR)
Agrivoltaïsme	Pas de parcelles identifiées
Éolien	Pas de zones favorables identifiées
Hydroélectricité	Pas de parcelles identifiées
Chaleur renouvelable (biomasse, géothermie et solaire thermique)	Pas de parcelles identifiées

Monsieur le Maire informe les élus sur une obligation prévue dans la loi APER à compter 2023 pour la couverture des bâtiments neufs et des parkings existants. En effet, il précise que :

- Obligation d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments neufs ou lourdement rénovés d'une emprise au sol d'au moins 500m² (couverture minimum de 30% en 2023 puis 50% en 2027) ;
- Solarisation des parkings : au moins 50% de la surface au 1^{er} juillet 2023 pour les nouveaux parkings extérieurs d'au moins 1 500m² ; les parkings existants de plus de 10 000 m² auront jusqu'en 2026 pour se mettre en conformité, 2028 pour les parkings entre 1 500m² et 10 000 m².

Les zones identifiées par le Conseil municipal seront intégrées dans une cartographie. Le choix de réaliser un projet restera aux propriétaires. Les données doivent être remontées à la Sous-préfecture de Chinon puis à la Préfecture d'Indre-et-Loire et enfin à la Préfecture de Région afin de déterminer une surface définie.

La surface totale des parcelles identifiées s'élève à environ 31 ha, ce qui représenterait :

La consommation électrique annuelle de	31 668 habitants
Une production annuelle de	70 706 MWh
Une puissance solaire installée de	65 793 KWc

Concernant la demande d'inscription reçue suite à la consultation, la commission propose de ne pas retenir cette parcelle étant donné que c'est un projet d'ombrières photovoltaïques sur un parking. Comme précisé ci-dessus, l'article 40 de la loi APER prévoit que les parkings existants de plus de 1 500 m² auront l'obligation de se munir d'une couverture d'au moins 50 % de la surface à partir de 2028.

Monsieur Fabrice DELACOTE indique que la parcelle pourrait quand même être répertoriée afin d'aider les propriétaires pour la réalisation de leur projet. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas d'aides financières, que ce projet ne rentre pas dans les zones d'accélération et que la loi mentionne la réglementation sur les parkings.

Entendu l'exposé,

Vu le code de l'énergie,

Vu la concertation avec le public et les retours de cette concertation,

Vu la proposition de la Commission Eaux-Assainissement-Environnement-Urbanisme du 31 janvier 2024,

Considérant l'intérêt pour la commune de Noyant-de-Touraine,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **IDENTIFE** les zones d'accélération de l'énergie proposées en annexe,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre, au référent préfectoral, les zones identifiées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents s'y référant.

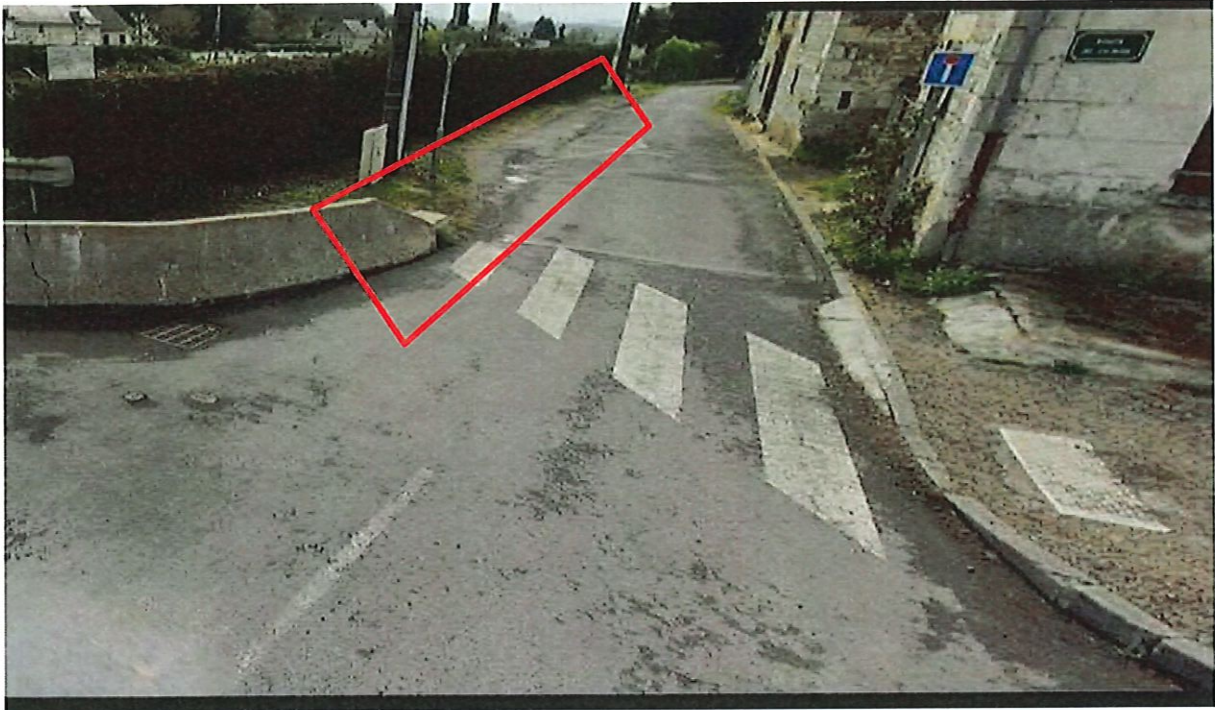
Vote
A l'unanimité
Pour : 14 + 1
Contre : 0
Abstention : 0

6. Dossier amendes de police 2024 (2024_02_06)

Le dossier amende de police au titre de l'année 2024 doit être déposé avant le 8 mars 2024.

La commune de Noyant-de-Touraine souhaite réaliser des travaux d'aménagements sécuritaires Rue de la Touche.

Pour la sécurisation des piétons allant jusqu'aux premières maisons, il est envisagé l'enlèvement d'une partie du mur SNCF, la création d'un trottoir, le rattrapage des enrobés devant le trottoir et la reprise du passage piéton.



Monsieur le Maire propose de déposer une demande pour la Rue de la Touche. Les devis sont en cours ainsi que les plans auprès du STA. Ils seront présentés à la prochaine Commission Voirie.

Madame Dominique DUVERGER demande si la route sera élargie. Monsieur Claude ROY lui confirme que la route fera 5,5m.

Monsieur Fabrice DELACOTE demande si la commune a obtenu la subvention 2023 pour les amendes de police. Monsieur le Maire lui indique que le dossier a été refusé par le Département car ils ont considéré qu'il s'agissait de travaux sur le réseau des eaux pluviales, ce qui n'est pas éligible.

Monsieur le Maire précise que la commission voirie devra commencer à travailler sur d'autres zones pour le dossier 2025. Monsieur Fabrice DELACOTE propose les trottoirs rue de la Mairie car ils ne sont pas sécuritaires. Monsieur Claude ROY lui indique que ce n'est pas possible car les trottoirs sont déjà existants et que ce dossier n'est pas éligible aux amendes de police. Madame Dominique DUVERGER précise que la mairie pourrait envisager de le faire en sollicitant d'autres subventions. Monsieur le Maire indique que depuis le début du mandat nous sommes au maximum des subventions dans le cadre de l'aménagement du quartier de la Gare.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police pour l'année 2024 sur le projet présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document s'y référant.

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 + 1
Contre : 0
Abstention : 0

7. Ecole : Dossier sinistre pompe à chaleur (2024_02_07)

Monsieur le Maire fait un récapitulatif du dossier de sinistre concernant la pompe à chaleur de l'école.

- La pompe à chaleur a été installée en 2014 par la société ANVOLIA. Le coût des travaux de l'installation du système de chauffage s'élevait à environ 12 000 € HT.
- Mise en place d'un contrat de maintenance avec ANVOLIA pour un montant de 600 € HT/an pour l'école à compter de 2017.
- Coûts des réparations : 161 € en 2017 ; 900 € en 2018 ; 1 500 € en 2019 ; 3 600 € en 2020 et 100 € en 2021.
- Résiliation du contrat de maintenance chez ANVOLIA le 30/04/2021 et signature avec Thermo Conseil pour l'entretien et le désembouage.
- Octobre 2021 : panne du système et Thermo Conseil propose un devis pour le remplacement complet de la PAC pour un montant de 6 300 € HT. => ouverture d'un dossier sinistre auprès de l'assurance le 18/10/2021.
- Entre le mois de novembre 2021 et juillet 2022 : différentes réunions d'expertise et interventions dont DAIKIN ont lieu mais sans résultat.
- Octobre/novembre 2022 : signature d'un protocole d'accord entre la commune et Thermo Conseil pour un montant de 1 674,82 € :
 - La commune s'engage à signer le devis Thermo Conseil d'un montant de 1 674,82 € TTC pour le remplacement du circulateur (travaux fait en novembre 2022 et facture réglée en mai 2023),
 - Thermo conseil s'engage à réaliser le désembouage et prendre à sa charge les frais de diagnostic DAIKIN.
- Intervention Thermo conseil janvier 2023 sans résultat qui demande de nouveau l'intervention de DAIKIN.
- Avril 2023 : Thermo conseil transmet un devis d'un montant de 2 732,24 € TTC selon les préconisations de DAIKIN pour le remplacement des résistances.
- Juillet 2023 : la société LELOUP est missionnée par la MAIF pour un diagnostic.
- Décembre 2023 : réception d'un devis de la société LELOUP d'un montant de 4 513,23 € TTC comprenant le désembouage et le remplacement des résistances.

Monsieur le Maire précise qu'actuellement des radiateurs à bain d'huile ont été mis en place mais qu'il s'agit d'une solution temporaire.

Face à cette situation, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal et propose 3 solutions :

- **Solution 1** : Continuer le sinistre et effectuer les réparations,

- **Solution 2** : Fourniture et pose de radiateurs à inertie (devis en cours ; premier devis reçu pour un montant de 6 430,80 €),
- **Solution 3** : Fourniture et pose d'une PAC air/air réversible (devis en cours ; premier devis reçu pour un montant de 6 554,40 €).

Monsieur le Maire indique que la solution 3 semble la plus avantageuse car cela consomme moins d'électricité que la solution 2 mais il faudra prévoir une maintenance de l'installation.

Cependant l'avantage de la solution 2 est qu'une intervention en régie est possible en cas de panne.

Monsieur Fabrice DELACOTE demande quel bâtiment est concerné. Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit du dernier agrandissement de l'école qui couvre 1 classe et le hall (travaux 2014).

Monsieur Marc BRETEAU demande pourquoi ne pas écouter les préconisations du fabricant. Monsieur le Maire indique que le fabricant DAIKIN est intervenu à plusieurs reprises.

Monsieur Fabrice DELACOTE demande combien de radiateurs sont prévus dans la solution 2. Monsieur le Maire indique que l'entreprise en a proposé 3 dans la classe et 1 dans le hall en fonction de la surface.

Monsieur Marc BRETEAU demande quelle puissance est proposée pour la PAC air/air. Monsieur le Maire répond 10KW.

Monsieur Grégory GOMET voudrait savoir comment sont chauffées les autres classes de l'école. Monsieur le Maire indique qu'il y a différents systèmes de chauffage électrique.

Monsieur Marc BRETEAU demande où en est la question de la fermeture de classe car si une classe ferme, ça pourrait être cette classe. Monsieur dit qu'il n'a pas d'information pour l'instant mais que le souci du bâtiment doit être réglé, il s'agit du bâtiment le plus récent et de la classe la plus grande.

Monsieur Michel FORGEON souhaite qu'une consultation soit faite auprès des utilisateurs. Monsieur le Maire sollicitera la directrice de l'école.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

- Solution 1 = 0
- Solution 2 = 5 + 1
- Solution 3 = 9

Entendu l'exposé,

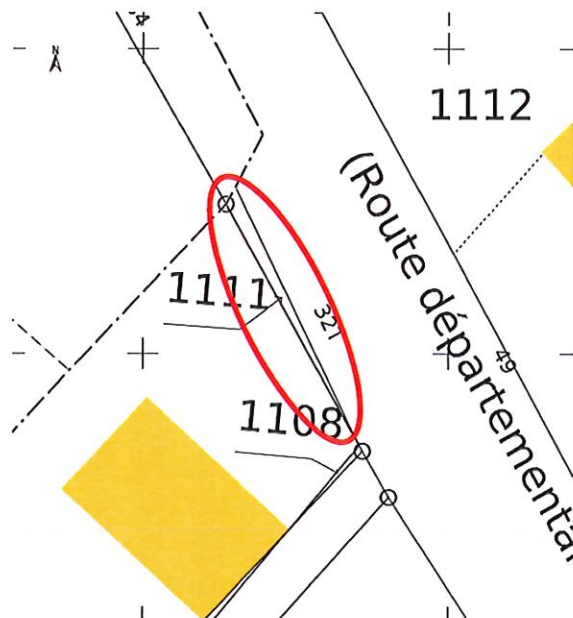
Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de ne pas continuer le sinistre et de ne pas effectuer les réparations,
- **VALIDE** la solution n° 3 relative à la fourniture et la pose d'une pompe à chaleur air/air réversible,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document s'y référant.

Vote
A la majorité
Pour : 9
Contre : 5 + 1
Abstention : 0

8. Régularisation : Acquisition de la parcelle section A n° 1111 (2024_02_08)

Monsieur le Maire explique qu'un bornage a été réalisé en mai 2019 sur une parcelle située rue d'Azay-le-Rideau et appartenant à M. MENANTEAU. Lors de ce bornage, le géomètre a constaté que la limite de propriété ne correspondait pas à la limite cadastrale et qu'une régularisation foncière était nécessaire pour que la surface utilisée par le trottoir soit affectée au domaine public.



Afin de régulariser cette situation, M. MENANTEAU propose de vendre cette parcelle d'une surface de 10 m² à la commune de NOYANT-DE-TOURAINÉ pour un prix d'1€ symbolique et la prise en charge des frais d'actes notariés par la commune.

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°1111,
- **APPROUVE** les conditions de vente telles que présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document s'y référant.

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 + 1
Contre : 0
Abstention : 0

9. Informations diverses

A. Informations diverses

- Avancement des travaux Aménagement de la Gare : rapporteur M. Claude ROY

Il indique que pour la Tranche Ferme la plantation des arbres tiges est terminée et qu'il reste quelques massifs. Le poste de transformation électrique est prévu en semaine 7, prévu le 15/02. Il est prévu l'intervention d'une grue de 90T. Les riverains ont été informés ainsi que le STA, le SMICTOM, la SNCF et le syndicat des transports scolaires. Concernant la Tranche optionnelle 1 sur la rue de la gare, les arbres sont plantés, les massifs de vivaces sont en cours et la pelouse sera semée selon la météo. La remise en service des feux est en cours (les fourreaux et massifs pour les feux sont posés ainsi que les massifs des mâts d'Eclairage Public). Monsieur Fabrice DELACOTE informe qu'il y a un problème au niveau du foyer, le trottoir est en face de la porte. Monsieur Claude ROY lui explique que cette zone n'est pas terminée, des aménagements sont à venir et que ce trottoir est un quai de bus. Monsieur Fabrice DELACOTE s'interroge également sur la reprise du parking des camping-car qui est toujours en pente. Monsieur Claude ROY répond que la pente a effectivement été reprise sur un côté passant de 7% à 3%. Monsieur le Maire précise que les normes PMR sont respectées.

- Signature des arrêtés préfectoraux concernant le forage du SIAEP :
 - AP n° 194P du 18 décembre 2023, déclarant d'utilité publique les travaux de dérivations des eaux et les périmètres de protection du forage, autorisant l'utilisation de l'eau prélevée en vue de la consommation humaine par le SIAEP Noyant Pouzay Trogues.
 - AP n° 23 E16 du 18 décembre 2023, autorisant le SIAEP Noyant Pouzay Trogues à exploiter le forage.

Monsieur Michel FORGEON précise que les travaux sont terminés depuis le mois de juillet et que les entreprises ont été prévenues de la signature des arrêtés afin de réaliser les essais et analyse de l'eau nécessaire pour obtenir l'autorisation de l'ARS.

- Santé vous bien : des ateliers gratuits sont proposés aux seniors en collaboration avec la mutualité française. Inscriptions en Mairie. Madame Roselyne MEUSNIER informe que ces ateliers sont destinés aux habitants de Noyant-de-Touraine à partir de 60 ans. Actuellement, 16 inscriptions ont été enregistrées.

DATES		Avril 2024	Mai 2024	Juin 2024	Jul 2024	août 2024	Sept 2024	Oct 2024	Nov 2024	Déc 2024	Intervenants	Lieux des ateliers
Ateliers Santé												
Journée de Repérage	Lundi de 9h30 à 16h30	8/04									Dépistages auditifs, visuels, glycémie-TA...	Salle des fêtes – Rte de la Manse, 37800 Noyant-de-Touraine
Atelier alimentation 2h	Les mardis de 10h à 12h		14/05 21/05 28/05	04/06 11/06							Diététicien	
Atelier Sophrologie - Sommeil	Jeudi 10h – 12h			13/06							Sophrologue	Foyer de la Salle des fêtes – accès Rue de la Gare, 37800 Noyant-de-Touraine
Atelier Médicament	Mardi 10h-12h			18/06							Pharmacien	
Atelier Habitat	Mardi 10h-12h			25/06							Ergothérapeute	
Atelier Gym-prévention	Les mardis 10h – 11h						03/09 10/09 17/09 24/09	01/10 08/10 15/10	05/11 12/11 19/11 26/11	03/12 10/12 17/12 – séance bilan	EPGV 37	

- Distribution d'une enquête pour l'élaboration du plan de mobilité de la CCTVV (annexe 2).

B. Dates à retenir

- Planning prévisionnel des conseils municipaux de l'année 2024

02 février 2024	08 mars 2024 Budget	05 avril 2024	03 mai 2024
07 juin 2024	05 juillet 2024	août 2024 Pas de conseil	06 septembre 2024
04 octobre 2024	08 novembre 2024	06 décembre 2024 à définir	

- Dates des prochaines commissions
 - Commission Affaires scolaires : vendredi 09 février 2024 à 18h
 - Commission Voirie : samedi 17 février 2024 à 8h30
 - Commission Bâtiments : samedi 17 février 2024 à 14h30
 - Commission Finances : mercredi 21 février 2024 à 18h
 - Commission Animations : samedi 09 mars 2024 à 09h et 11h (assos)
 - Commission Social : jeudi 28 mars 2024 à 18h30

- Distribution des sacs poubelle

Vendredi 08 Mars 2024 de 14h à 17h30	Samedi 16 Mars 2024 de 9h à 12h
- Michel FORGEON - Liliane BREANT	- Grégory GOMET - Ophélie DAVID
- Claude ROY -Roselyne MEUSNIER	- Gael DELAPORTE - Julie METTÉ
-Marie-France OLIVIER - Fabrice DELACOTE	- Marc BRETEAU

- Prochain Conseil municipal : **le 08 mars 2024 - Budget.**
- Elections européennes : **le dimanche 09 juin 2024.**

10. Clôture de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour de la présente séance ayant été traités, Monsieur le Maire propose de lever la séance. Monsieur le Maire déclare la séance levée à : 21 h 06.

En Mairie, le 09 février 2024

Le secrétaire de séance,
Gaël DELAPORTE



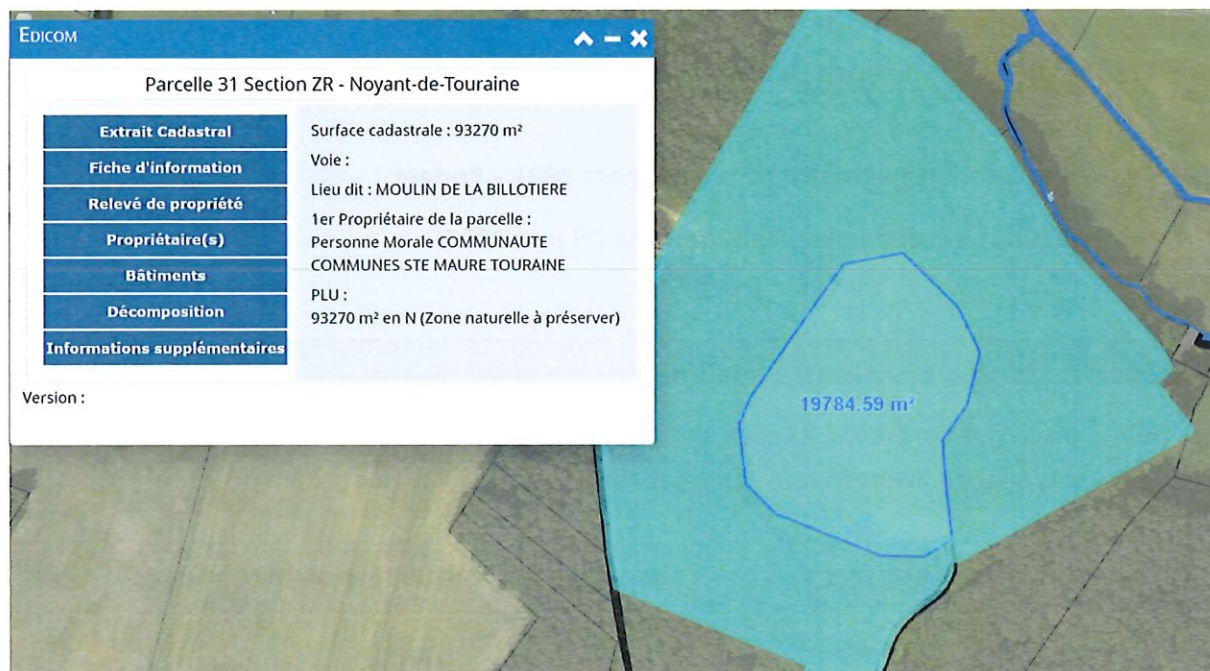
Monsieur le Maire,
Théo CHAMPION-BODIN



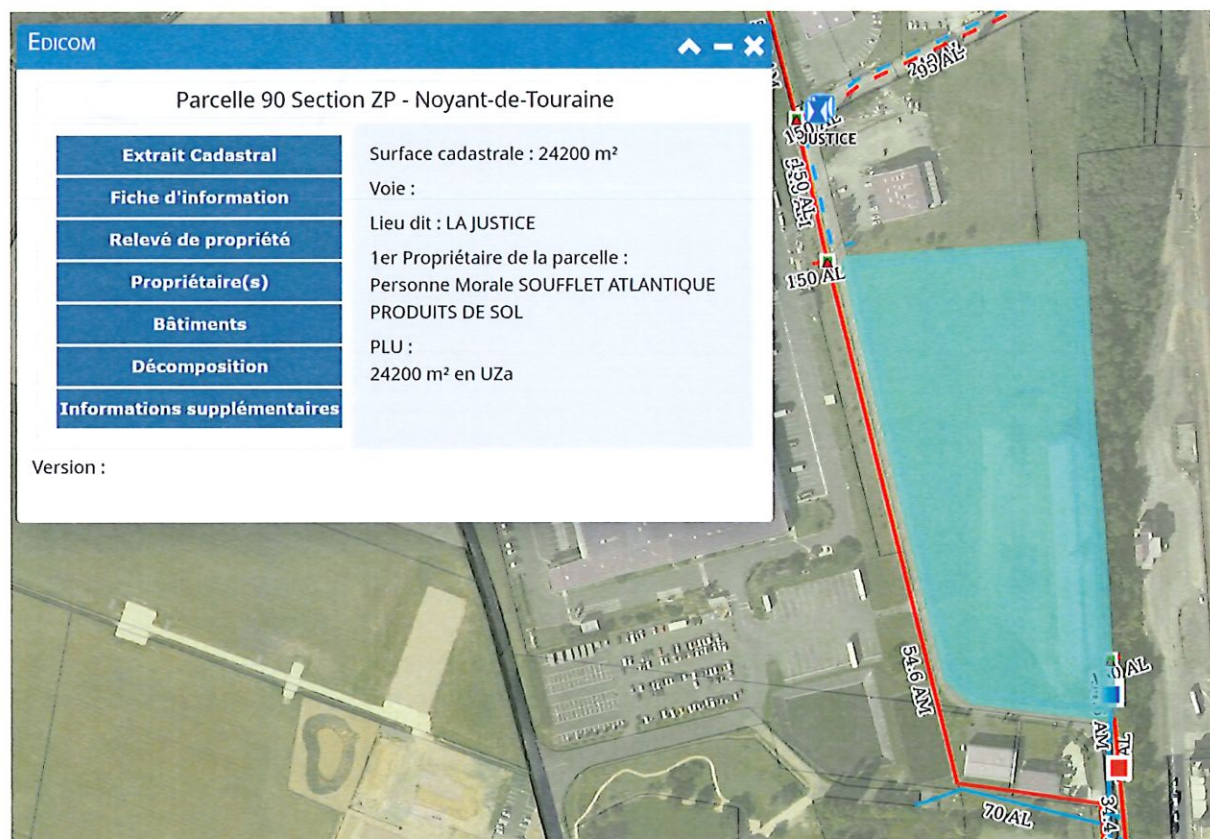
Annexe 1 :

EnR – Loi APER

Site de Castille (ancienne décharge et impossibilité de construction) :



Silos Soufflet (Impossibilité de construction) :



Silos Robin (Silos dangereux) :

EDICOM

Parcelle 1047 Section A - Noyant-de-Touraine

Extrait Cadastral	Surface cadastrale : 5424 m ²
Fiche d'information	Voie :
Relevé de propriété	Lieu dit : LA GARE
Propriétaire(s)	1er Propriétaire de la parcelle : Personne Morale ROBIN THIERRY
Bâtiments	PLU :
Décomposition	5424 m ² en Agi
Informations supplémentaires	

Version :

Parking rue de la Gare (projet communal) :

EDICOM

Parcelle 719 Section A - Noyant-de-Touraine

Extrait Cadastral	Surface cadastrale : 1856 m ²
Fiche d'information	Voie :
Relevé de propriété	Lieu dit : LA GARE
Propriétaire(s)	1er Propriétaire de la parcelle : Personne Morale COMMUNE DE NOYANT DE TOURAINE
Bâtiments	PLU :
Décomposition	1856 m ² en UB
Informations supplémentaires	

Version :

Base Intermarché (surface inexploitée) :

EDICOM

Parcelle 164 Section ZP - Noyant-de-Touraine

Extrait Cadastral	Surface cadastrale : 63175 m ²
Fiche d'information	Voie :
Relevé de propriété	Lieu dit : LA JUSTICE
Propriétaire(s)	1er Propriétaire de la parcelle : Personne Morale ITM IMMO LOG
Bâtiments	PLU : 63175 m ² en UZa
Décomposition	
Informations supplémentaires	

Version :

EDICOM

Parcelle 162 Section ZP - Noyant-de-Touraine

Extrait Cadastral	Surface cadastrale : 26299 m ²
Fiche d'information	Voie :
Relevé de propriété	Lieu dit : LA JUSTICE
Propriétaire(s)	1er Propriétaire de la parcelle : Personne Morale ITM IMMO LOG
Bâtiments	PLU : 26299 m ² en 1AUz
Décomposition	
Informations supplémentaires	

Version :

EDICOM

Parcelle 296 Section ZP - Noyant-de-Touraine

Extrait Cadastral	Surface cadastrale : 25400 m ²
Fiche d'information	Voie :
Relevé de propriété	Lieu dit : LES BESNAULTS
Propriétaire(s)	1er Propriétaire de la parcelle : Personne Morale ITM IMMO LOG
Bâtiments	PLU :
Décomposition	25400 m ² en 1AUz
Informations supplémentaires	

Version :

EDICOM

Parcelle 190 Section ZP - Noyant-de-Touraine

Extrait Cadastral	Surface cadastrale : 21710 m ²
Fiche d'information	Voie :
Relevé de propriété	Lieu dit : LA JUSTICE
Propriétaire(s)	1er Propriétaire de la parcelle : Personne Morale ITM IMMO LOG
Bâtiments	PLU :
Décomposition	21710 m ² en 1AUz
Informations supplémentaires	

Version :

EDICOM

Parcelle 230 Section ZP - Noyant-de-Touraine

Extrait Cadastral	Surface cadastrale : 5060 m ²
Fiche d'information	Voie :
Relevé de propriété	Lieu dit : LA JUSTICE
Propriétaire(s)	1er Propriétaire de la parcelle : Personne Morale ITM IMMO LOG
Bâtiments	PLU :
Décomposition	4793 m ² en 1AUz 267 m ² en UZa
Informations supplémentaires	

Version :

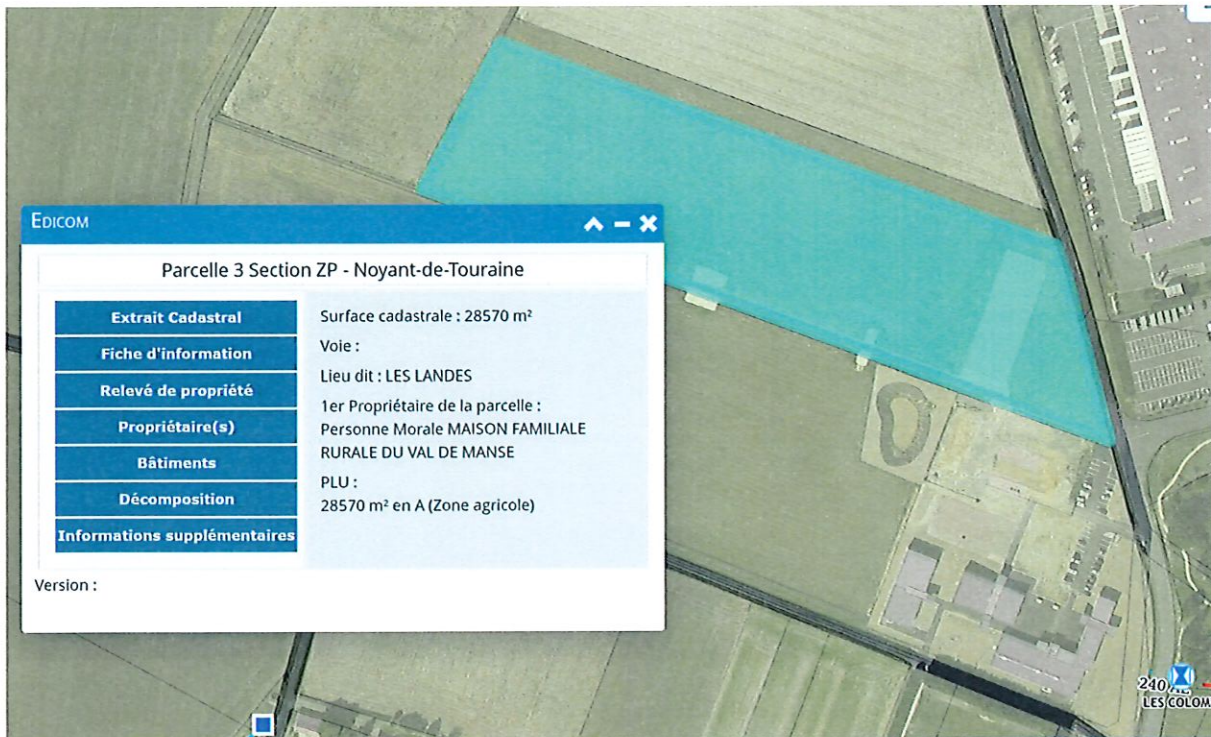
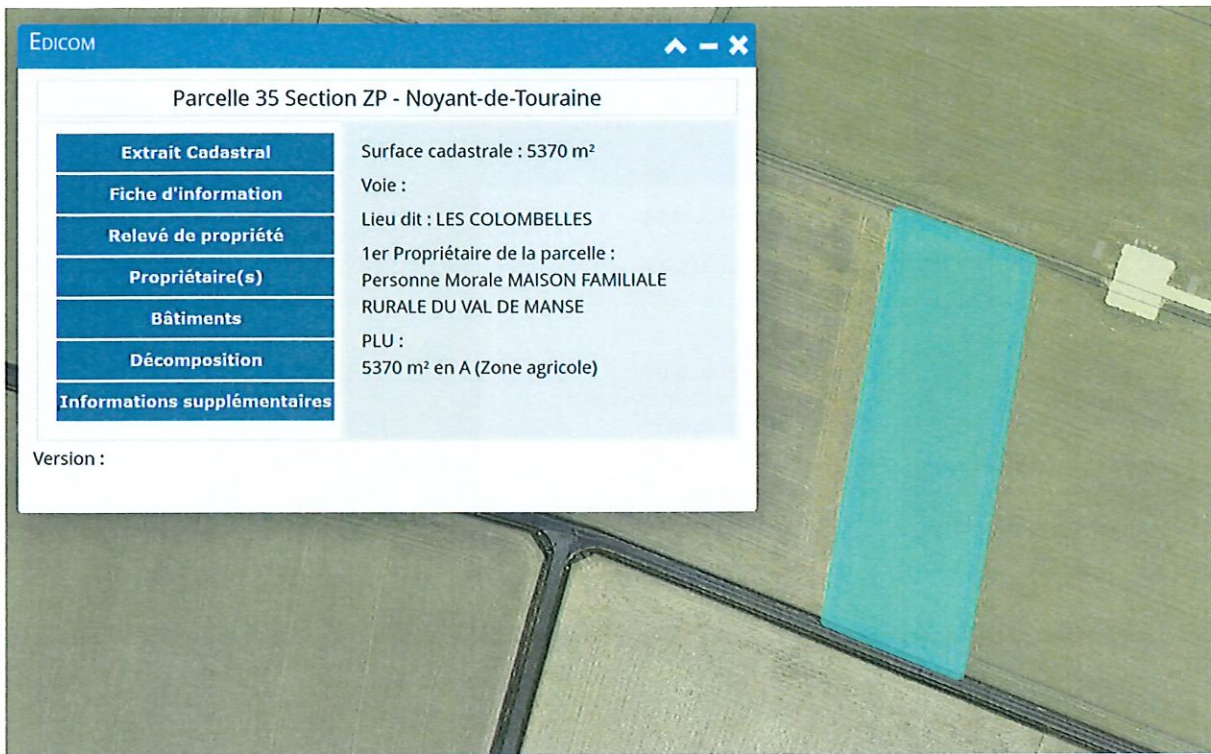
MFR (surface inexploitée) :

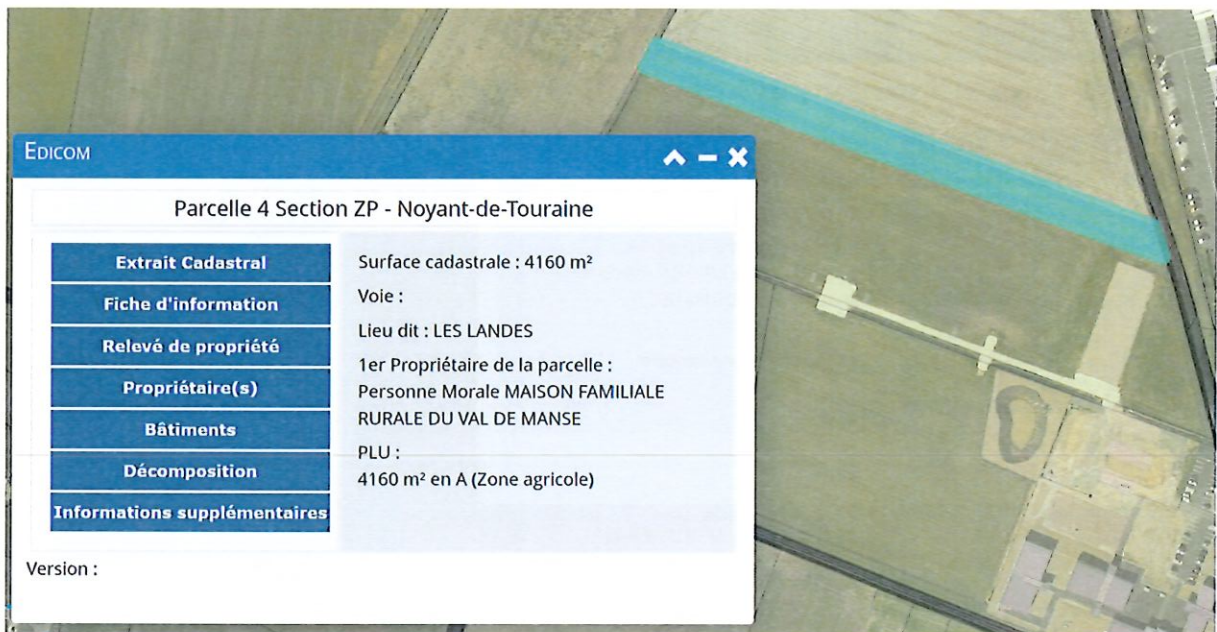
EDICOM

Parcelle 24 Section ZP - Noyant-de-Touraine

Extrait Cadastral	Surface cadastrale : 36220 m ²
Fiche d'information	Voie :
Relevé de propriété	Lieu dit : LES COLOMBELLES
Propriétaire(s)	1er Propriétaire de la parcelle : Personne Morale MAISON FAMILIALE RURALE DU VAL DE MANSE
Bâtiments	PLU :
Décomposition	18424 m ² en A (Zone agricole) 17796 m ² en UE
Informations supplémentaires	

Version :





EDICOM

Parcelle 4 Section ZP - Noyant-de-Touraine

Extrait Cadastral	Surface cadastrale : 4160 m ²
Fiche d'information	Voie :
Relevé de propriété	Lieu dit : LES LANDES
Propriétaire(s)	1er Propriétaire de la parcelle : Personne Morale MAISON FAMILIALE
Bâtiments	RURALE DU VAL DE MANSE
Décomposition	PLU : 4160 m ² en A (Zone agricole)
Informations supplémentaires	

Version :



**ELABORATION DU PLAN DE MOBILITE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TOURAINE
VAL DE VIENNE**

La Communauté de communes Touraine Val de Vienne souhaite connaître vos pratiques de mobilité et vos besoins futurs en termes de déplacements du quotidien. Vos retours nous permettront d'avoir une connaissance plus fine des besoins en mobilité sur le territoire dans l'objectif d'aboutir à des actions concrètes.

Vos réponses sont essentielles, faites-nous donc part de votre expérience !

Ce questionnaire, une fois rempli, doit être retourné dans votre mairie ou de votre Maison France services la plus proche.

Cette enquête est également accessible en ligne via le QR Code suivant :



Etude Mobilité communauté de communes Touraine Val de Vienne - Questionnaire habitants - Janvier 2024

Mieux vous connaître

- Vous êtes :
 Une femme Un homme Ne souhaite pas répondre
- Vous avez :
 < à 18 ans 18-29ans 30-45ans 46-62 ans 63-75 ans > à 75 ans
- Dans quelle commune habitez-vous ?
- La majorité de vos déplacements s'effectue :
 Au sein du territoire communautaire
 ↳ Préciser la ou les communes concerné(s) : _____
 Hors territoire communautaire :
 Tours et son agglomération
 Chinonais
 Saumurais
 Lochois
 Loudunais
 Châtelleraudais
 Poitiers et son agglomération
 Autre : veuillez préciser : _____
- Votre situation actuelle :
 Salarié
 Entrepreneur/ Indépendant (avec beaucoup de déplacements professionnels en journée)
 Etudiant
 Chômeur
 Retraité
 Autre : veuillez préciser : _____
- Dans quelle commune travaillez-vous ou étudiez-vous ?

Etude Mobilité communauté de communes Touraine Val de Vienne - Questionnaire habitants - Janvier 2024

- Quels sont vos motifs de déplacement ?
 Domicile-travail Domicile-étude Courses, achats
 Loisirs Pour rejoindre un arrêt de bus ou une aire de covoiturage
 Pcu- visiter des proches Rejoindre une gare
 Je ne me déplace pas à vélo
 Autre, veuillez préciser : _____
- Si vous avez des enfants mineurs vivant au sein de votre foyer, les amenez-vous à leur établissement scolaire/garderie lors de vos déplacements domicile/travail ?
 Oui, chaque jour Oui, plusieurs fois par semaine
 Oui, exceptionnellement Non, jamais
- Vos enfants ont-ils la possibilité de prendre le bus scolaire ?
 Oui Non
- Si oui, selon quelle fréquence ?
 Oui, chaque jour Oui, plusieurs fois par semaine
 Oui, exceptionnellement Non, jamais
- Comment vous organisez-vous pour les activités sportives et culturelles des enfants ?
 Ils s'y rendent à pied ou à deux-roues Ils s'y rendent en transport en commun
 Nous les accompagnons Nous faisons un tour de rôle entre parents
 Nous demandons à de la famille, à des amis
- Avez-vous dû renoncer à certaines activités à cause de problèmes de déplacements ?
 Oui Non
- Si oui, pour quel motif ? : _____
- Avez-vous des commentaires ou des suggestions sur la problématique des déplacements pour les enfants ?

Etude Mobilité communauté de communes Touraine Val de Vienne - Questionnaire habitants - Janvier 2024

15. Accédez-vous facilement aux services de base suivants ?

	Oui	Non	Commentaire ou suggestion
Boulangerie			
Epicerie			
Boucherie			
Médecin			
Pharmacie			
Primeur			

16. Si ces services ne sont pas présents sur votre commune et que vous n'avez pas de véhicules, comment vous organisez-vous ?

- Transport en bus Transport à la demande
 Entraide avec voisins/amis/famille Aide par des associations
 Livraison à domicile Taxi
 Autre : veuillez préciser : _____

17. Quelles solutions aimeriez-vous pour mieux gérer ces déplacements ?

	Oui	Non	Commentaires ou suggestions /vous pouvez indiquer des fréquences, des destinations..
Plus de transport en bus			
Plus de transport à la demande			
Plus de transports solidaires			
Des services qui se déplacent			

Etude Mobilité communauté de communes Touraine Val de Vienne - Questionnaire habitants - Janvier 2024

Avez-vous des commentaires ou des suggestions sur la question de l'accès aux services de bases ?

La mobilité au sein de votre foyer : véhicules individuels

18. Possédez-vous le permis de conduire ?

- Oui Non En cours de passage

Si pas de permis : aller à la Question 27

19. Avez-vous la possibilité de recharger votre véhicule électrique ?

- Chez vous ? Oui Non
Sur votre lieu de travail ? Oui Non

20. Au sein de votre foyer, vous disposez ?

- D'une voiture De deux voitures ou plus Pas de voiture dans le foyer

21. Si vous disposez d'une ou plusieurs voiture(s), quel est le type de motorisation ?

- Thermique Electrique Hybride

Si thermique ou hybride non rechargeable : aller à la Question 27

22. Envisagez-vous prochainement l'acquisition d'une véhicule électrique ou hybride ?

- Oui Non

23. Si vous avez une voiture électrique, le réseau local des bornes de recharges vous semble-t-il ?

- Largement suffisant Suffisant Insuffisant Très insuffisant

24. Où souhaiteriez-vous des bornes supplémentaires ? (Lieux et commune) (Répondre si à la Question 23, vous avez répondu insuffisant ou très insuffisant)

25. Pouvez-vous facilement faire entretenir votre véhicule électrique ou hybride rechargeable ? (Garagistes formés, suffisamment nombreux)

- Oui Non

Etude Mobilité communauté de communes Touraine Val de Vienne - Questionnaire Habitants - Janvier 2024

26. Si non, veuillez préciser le motif :

27. Quels types de trajets pourriez-vous régulièrement effectuer-SANS votre voiture (plusieurs réponses possibles) ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Domicile - travail | <input type="checkbox"/> Recherche d'emploi |
| <input type="checkbox"/> Domicile - étude | <input type="checkbox"/> Loisirs |
| <input type="checkbox"/> Rendez-vous médicaux | <input type="checkbox"/> Rejoindre un arrêt de bus ou une aire de covoiturage |
| <input type="checkbox"/> Professionnels | <input type="checkbox"/> Autre : veuillez préciser..... |
| <input type="checkbox"/> Courses, achats | |
| <input type="checkbox"/> Démarches administratives | |

La mobilité au sein de votre foyer : pratique cyclable

28. Disposez-vous ?

- D'un vélo personnel D'un vélo pour le foyer De plusieurs vélos
 Vous ne possédez pas de vélo

29. Si vous ne possédez pas de vélo, pensez-vous effectuer ?

- Un achat de vélo classique
 Un achat de VAE (Vélo à Assistance Electrique)
 RETROFIT (installation d'une roue avec assistance électrique)
 Un achat de vélo spécialiste (VTT, route, ...)
 Souscrire à un service de location
 Pas d'achat prévu

30. Quels types de trajets effectuez-vous en vélo (plusieurs réponses possibles) ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Domicile - travail | <input type="checkbox"/> Démarches administratives |
| <input type="checkbox"/> Domicile - étude | <input type="checkbox"/> Recherche d'emploi |
| <input type="checkbox"/> Rendez-vous médicaux | <input type="checkbox"/> Loisirs |
| <input type="checkbox"/> Professionnels | <input type="checkbox"/> Accès aux transports en commun |
| <input type="checkbox"/> Courses, achats | <input type="checkbox"/> Autre : veuillez préciser..... |

31. Combien de déplacements faites-vous en vélo (un déplacement = un aller et retour) ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1 par jour | <input type="checkbox"/> 1 par mois |
| <input type="checkbox"/> Plusieurs par jour | <input type="checkbox"/> Plusieurs par mois |
| <input type="checkbox"/> 1 par semaine | <input type="checkbox"/> Occasionnellement |
| <input type="checkbox"/> Plusieurs par semaine | <input type="checkbox"/> Jamais |

Etude Mobilité communauté de communes Touraine Val de Vienne - Questionnaire Habitants - Janvier 2024

32. Si vous vous déplacez à vélo, quelles sont les principales difficultés rencontrées ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Le trafic motorisé | <input type="checkbox"/> Le manque de continuité du réseau |
| <input type="checkbox"/> L'attitude des autres usagers de la route | <input type="checkbox"/> La difficulté de stationner son vélo en sécurité |
| <input type="checkbox"/> L'absence d'équipements | <input type="checkbox"/> Autre : veuillez préciser..... |
| <input type="checkbox"/> Le mauvais état des équipements | |
| <input type="checkbox"/> Le manque de signalétique | |

33. Seriez-vous prêt : à allonger votre temps de parcours en vélo si des aménagements cyclables étaient réalisés ?

- Non 5 minutes 10 min 15 min ou plus

34. Souhaiteriez-vous la mise en place d'un service de location/réparation de vélos dans une commune du territoire ?

- Oui, précisez le nom de la commune :

Non, je n'en vois pas l'utilité

Vos déplacements du quotidien

35. Combien de déplacements réalisez-vous par jour en moyenne (hors domicile-travail) ?

- Aucun 1 2 3 4 5 ou plus

36. Quels modes de déplacements utilisez-vous le plus souvent au quotidien (cochez les trois plus utilisés) ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Véhicule individuel | <input type="checkbox"/> Vélo |
| <input type="checkbox"/> Covoiturage | <input type="checkbox"/> Marche |
| <input type="checkbox"/> Bus | <input type="checkbox"/> Train |
| <input type="checkbox"/> Auto-stop | <input type="checkbox"/> Autre : veuillez préciser..... |

37. Si vous êtes en activité, quel est votre temps de trajet entre votre domicile et cette activité ?

- < à 15 minutes 15 à < 30 minutes 30 minutes à < 1 heure > à 1 heure

Etude Mobilité communauté de communes Touraine Val de Vienne - Questionnaire Habitants - Janvier 2024

38. Quel(s) moyen(s) de transport utilisez-vous pour vous rendre à votre travail ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Véhicule individuel | <input type="checkbox"/> Vélo |
| <input type="checkbox"/> Covoiturage (avec un proche ou un collègue) | <input type="checkbox"/> Marche |
| <input type="checkbox"/> Transports en commun (Bus, Car) | <input type="checkbox"/> Trottinette, gyropode |
| <input type="checkbox"/> Train | <input type="checkbox"/> Autre : veuillez préciser..... |

39. Si vous utilisez le train, depuis quelle gare partez-vous ?

40. Comment vous rendez-vous le plus souvent jusqu'à cette gare ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Transports en commun | <input type="checkbox"/> Vélo |
| <input type="checkbox"/> Transport à la demande | <input type="checkbox"/> Marche |
| <input type="checkbox"/> Véhicule individuel | <input type="checkbox"/> Autre : veuillez préciser..... |

41. Quelle est votre gare d'arrivée ?

42. Si vous utilisez le covoiturage où vous rejoignez vous ?

- Aire de covoiturage aménagée
 Parking public
 Parking de commerce
 Parking privé (domicile...)
 Autre : veuillez préciser.....

43. Utilisez-vous une de ces applications ?

- BLABLACAR
 KIAXIT
 KAROS
 Réseau Mobilicop / Réseau Poutre
 Non : je prépare mes trajets de manière informelle

44. Connaissez-vous le Transport à la Demande (TAD) ? Oui Non ?

- Oui Non

Etude Mobilité communauté de communes Touraine Val de Vienne - Questionnaire Habitants - Janvier 2024

45. Si vous l'utilisez, quelles sont vos destinations ?

46. Aimeriez-vous que ce service desserve d'autres destinations (précisez) ?

47. Votre entreprise / employeur mène-t-elle une politique favorisant une mobilité sans utilisation individuelle de la voiture ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Oui : Forfait Mobilité Durable | <input type="checkbox"/> Oui : par l'accès au Télétravail un ou plusieurs jours par semaine |
| <input type="checkbox"/> Oui : communication spécifique à ce sujet | <input type="checkbox"/> Non |
| <input type="checkbox"/> Oui : participation à l'abonnement aux transports en commun | <input type="checkbox"/> Je ne sais pas |

48. Connaissez-vous l'offre de transport en commun existant sur la CC Touraine Val de Vienne ?

- Oui, j'emprunte ces services quotidiennement
- Oui, j'emprunte ces services occasionnellement
- Oui, mais je n'emprunte pas ces services
- Je ne suis pas au courant des détails de cette offre
- Je ne souhaite pas utiliser ces services

49. Y a-t-il des destinations que vous ne pouvez pas rejoindre avec les transports en communs ? (Merci de préciser les destinations)

50. Pour quelles raisons ?

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Pas de desserte proposée | <input type="checkbox"/> Fréquence inadéquate | <input type="checkbox"/> Horaires inadéquats |
| <input type="checkbox"/> Trop de changements | <input type="checkbox"/> Durée trop longue | |
| <input type="checkbox"/> Autre : veuillez préciser _____ | | |

51. Si vous vous déplacez en transports en commun, quelles sont les principales difficultés rencontrées ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Faible fréquence de passage | <input type="checkbox"/> Manque de stationnement vélo aux arrêts |
| <input type="checkbox"/> Absence de communication sur l'offre et manque de lisibilité | <input type="checkbox"/> Manque de stationnement automobile aux arrêts |
| <input type="checkbox"/> Horaires inadéquats | <input type="checkbox"/> Coût trop élevé |

Étude Mobilité communauté de communes Touraine Val de Vienne - Questionnaire habitants - Janvier 2024

Non concerné

52. Si vous vous déplacez à pied, quelles sont les principales difficultés rencontrées ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Le trafic motorisé | <input type="checkbox"/> L'absence d'aménagements PMR |
| <input type="checkbox"/> L'attitude des autres usagers de la route | <input type="checkbox"/> L'absence d'espaces de repos |
| <input type="checkbox"/> Le mauvais état des trottoirs | <input type="checkbox"/> L'absence d'ombrières |
| <input type="checkbox"/> L'absence de trottoir | <input type="checkbox"/> Non concerné |
| <input type="checkbox"/> Des trottoirs trop étroits | |

53. Y a-t-il des lieux particulièrement difficiles d'accès à pied ? (Précisez la commune)

Et pour l'avenir ?

54. Souhaiteriez-vous le développement et/la création de certains services sur le territoire de la CCTV ?

- Aire de covoiturage : _____
- Transport à la demande
- Nouveaux arrêts de bus : _____
- Autopartage de véhicule
- Mobilité solidaire (des personnes m'accompagnent pour mon déplacement)
- Mobilité inversée (les services se déplacent vers chez moi ou dans mon village ex : Médecin, boulanger, épicier...)
- Développement de l'autostop encadré (type Rézo pouce)
- Mobilité encadrée (vélo bus ou pédibus)

55. Parmi les éléments ci-dessous, quels sont les 5 éléments qui vous feraient davantage choisir les modes actifs (vélo, marche) pour vos trajets du quotidien ?

- Un réseau cyclable continu
- Une séparation de la circulation à vélo et de la circulation automobile
- Des stationnements vélos adaptés et sécurisés
- La modération de la vitesse des véhicules motorisés
- Moins de véhicules motorisés en ville
- Une meilleure signalisation pour les cyclistes et/ou piétons
- La limitation du stationnement motorisé sur trottoirs
- L'élargissement des trottoirs
- L'amélioration de la continuité des trottoirs
- Développement des services à destination des cyclistes (aide à l'acquisition, location/mise à disposition, animations/sensibilisation, ...)
- La mise en place de services à destination des piétons (pédibus, bancs, abris, ...)
- Autre : veuillez préciser _____

Étude Mobilité communauté de communes Touraine Val de Vienne - Questionnaire habitants - Janvier 2024

Commentaires libres – Indiquez les remarques que vous souhaitez pour l'amélioration des modes de mobilité dans le territoire

Merci de votre participation !

Étude Mobilité communauté de communes Touraine Val de Vienne - Questionnaire habitants - Janvier 2024

Étude Mobilité communauté de communes Touraine Val de Vienne - Questionnaire habitants - Janvier 2024

